

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 3 juin 2024

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Boischatel, tenue le 3^e jour du mois de juin 2024, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Lynne Colquhoun, Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 6 et du 14 mai 2024
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2024
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. *Dépôt du rapport financier 2023*
7. Modification du calendrier des séances du conseil municipal
8. Autorisation de dépenses – Implantation d'un service d'impartition des appels municipaux
9. Autorisation de dépenses – Plaques commémoratives – Maison Vézina et sa dépendance
10. Approbation du Règlement d'emprunt numéro 2024-25 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer (RAEU)
11. Approbation des états financiers 2023 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré
12. Approbation du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 3 avril 2024
13. Approbation du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 22 avril 2024
14. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Réfection de la rue Bourbeau
15. Renouvellement des réserves pour fins publiques imposées sur lots 4 208 109, 4 208 110, 4 208 111, 4 208 112, 4 208 113 et 4 208 116 du cadastre du Québec qui serviront à la création d'un parc municipal de conservation riverain
16. Inscription au congrès annuel 2024 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
17. Soirée Distinctions de la MRC de La Côte-de-Beaupré
18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1181 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux*

19. Coalition de l'Est pour un lien interrives

20. Avis d'intention – ÉcoÉnergie 360

TRAVAUX PUBLICS

21. Octroi de contrat – Fourniture de pavage en vrac 2024

22. Autorisation de dépenses – Réfection de pavage du pont – rue Notre-Dame

23. Acceptation provisoire des travaux – Réfection de la rue des Opales

URBANISME

24. Demande de permis au PIIA – CCU du 21 mai 2024

25. Adoption du Règlement numéro 2024-1179 *ayant pour objet de soustraire l'ensemble du territoire de la Municipalité de Boischatel aux dispositions concernant l'aménagement d'un logement accessoire de plein droit*

26. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2024-1180 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser, sous certaines conditions, un service de déneigement, d'entretien de terrain ou de paysagement à titre d'usage additionnel à l'habitation dans les zones H1-005, H1-022 et M1-043*

LOISIRS

27. Octroi de contrat – Étude préconceptuelle – Agrandissement salle d'entraînement

GESTION DE L'EAU

28. Acceptation de soumission – UTE-2024-11 – Réfection du barrage X0001372

SÉCURITÉ INCENDIE

29. Nominations – Service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien

30. Personnel autorisé à l'application de la réglementation

DIVERS

31. Période de questions :

31.1 Membres du conseil

31.2 Public

32. Levée / Ajournement

2024-06-133

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2024-06-134

3. **Adoption des procès-verbaux du 6 et du 14 mai 2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 6 et du 14 mai 2024, tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint ainsi que par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière.

2024-06-135

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2024

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mai 2024, tel que présenté au conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. Période de questions :

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Nombre d'opérations de déneigement
- Nombre de journées d'ouverture de la patinoire couverte
- Entrée en fonction des cadets Sûreté du Québec
- Tournée des pompiers – Fête des voisins
- Agent de sécurité – Domaine du boisé
- Stationnement hivernal de nuit

De la part de l'assistance :

- Dérogation mineure – 32, rue Bédard

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 09.

ADMINISTRATION

6. Dépôt du rapport financier 2023

Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport financier 2023, du rapport du vérificateur ainsi que de la présentation des faits saillants par Monsieur le Maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière.

2024-06-136

7. Modification du calendrier des séances du conseil municipal

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le calendrier des séances du conseil municipal pour le mois d'août;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de modifier la date de la tenue de la séance régulière du mois d'août du conseil municipal pour le mardi 20 août 2024 à 20 h.

2024-06-137

8. Autorisation de dépenses – Implantation d'un service d'impartition des appels municipaux

Considérant la nécessité d'implanter un service d'impartition pour la prise des appels municipaux en dehors des heures d'ouverture régulières;

Considérant l'offre de services de la compagnie CITAM.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'implantation d'un service de prise d'appels municipaux par la compagnie CITAM pour un montant estimé à 6 678,25 \$, plus taxes, par année, et ce, pour trois (3) ans.

2024-06-138

9. Autorisation de dépenses – Plaques commémoratives – Maison Vézina et sa dépendance

Considérant que le conseil municipal souhaite reconnaître l'apport des partenaires ayant participé à la restauration de la Maison Vézina et souligner sa riche histoire;

Considérant que le conseil municipal souhaite reconnaître également l'apport des partenaires dans la préservation de la dépendance de la Maison Vézina, bâtiment d'intérêt patrimonial rappelant le passé agricole de Boischatel;

Considérant que le conseil municipal souhaite apposer deux plaques commémoratives de style antique sur la Maison Vézina et sa dépendance,

Considérant l'offre de service d'Enseignes Dumas;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'accepter l'offre de service d'Enseignes Dumas pour la réalisation de deux plaques de bronze naturel coulé et oxydé pour un montant total estimé à 3 277 \$, plus taxes.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2024-06-139

10. Approbation du Règlement d'emprunt numéro 2024-25 de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer (RAEU)

Considérant que la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer a adopté le *Règlement d'emprunt numéro 2024-25* lors de son assemblée régulière tenue le 21 mai 2024;

Considérant que les membres du conseil de la Municipalité de Boischatel ont pris connaissance du contenu dudit règlement de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver l'adoption du *Règlement d'emprunt numéro 2024-25* de la Régie d'assainissement des eaux usées de Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer décrétant une dépense et un emprunt de 2 549 000 \$, remboursable sur 15 ans, pour des travaux de mise à niveau d'équipements à l'usine de traitement des eaux usées ainsi que des travaux de réfection de la toiture et du revêtement extérieur.

2024-06-140

11. Approbation des états financiers 2023 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré

Considérant que l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté ses états financiers le 31 décembre 2023;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu des états financiers 2023;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver les états financiers 2023 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré.

- 2024-06-141 **12. Approbation du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 3 avril 2024**
- Considérant que** l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget révisé 2024;
- Considérant que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2024 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé le 3 avril 2024;
- Considérant que** le conseil municipal s'engage à assumer sa quote-part;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver le budget 2024 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé en date du 3 avril 2024.
- 2024-06-142 **13. Approbation du budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 22 avril 2024**
- Considérant que** l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget révisé 2024;
- Considérant que** les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2024 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé le 22 avril 2024;
- Considérant que** le conseil municipal s'engage à assumer sa quote-part;
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver le budget 2024 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé en date du 22 avril 2024.
- 2024-06-143 **14. Autorisation d'appel d'offres – Services professionnels – Réfection de la rue Bourbeau**
- Considérant qu'**il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels pour les plans et devis pour la reconfiguration du chemin public connu comme étant la rue Bourbeau ainsi que diverses voies publiques municipales avoisinantes;
- Considérant** les articles 934 à 936 du *Code municipal du Québec* concernant l'adjudication des contrats municipaux par appels d'offres publics;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel d'offres pour les services professionnels pour les plans et devis pour la reconfiguration du chemin public connu comme étant la rue Bourbeau ainsi que diverses voies publiques municipales avoisinantes.

15. **Renouvellement des réserves pour fins publiques imposées sur lots 4 208 109, 4 208 110, 4 208 111, 4 208 112, 4 208 113 et 4 208 116 du cadastre du Québec qui serviront à la création d'un parc municipal de conservation riverain**

Considérant le potentiel de mise en valeur de la rivière Montmorency;

Considérant les objectifs, les orientations et les stratégies de planification du territoire en matière d'environnement, de loisirs et d'espaces publics;

Considérant que la Municipalité souhaite créer un parc municipal de conservation adjacent à la rivière Montmorency;

Considérant l'étude préalable pour l'aménagement d'un parc de conservation riverain – opportunités et défis, réalisée par l'OBV Charlevoix Montmorency;

Considérant que selon les conclusions de cette étude préalable, le territoire identifié par la Municipalité présente un potentiel certain et permet la création du parc;

Considérant que l'aménagement de ce parc riverain permettra d'offrir un accès sécuritaire à la population, dans un cadre familial et naturel, tout en protégeant et en mettant en valeur cet espace riche en biodiversité;

Considérant que les lots visés ont chacun fait l'objet d'une réserve pour fins publiques autorisée par la résolution numéro 2021-12-283 pour une période initiale de deux (2) années publiée le 27 juillet 2022 au registre foncier sous les numéros 27 455 096, 27 455 093, 27 455 097, 27 455 098 et 27 455 095;

Considérant les articles 73 et 81.2 de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. e-24) qui permettent de renouveler une réserve pour deux (2) autres années;

Considérant l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

Considérant la résolution numéro 2024-02-029 adoptée le 5 février 2024 autorisant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des lots visés;

Considérant que les acquisitions n'ont pas été réalisées à ce jour et qu'il appert nécessaire de renouveler les réserves pour fins publiques le temps de procéder aux acquisitions requises ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **De** renouveler les réserves pour fins publiques à l'égard des lots 4 208 109, 4 208 110, 4 208 111, 4 208 112, 4 208 113 et 4 208 116 du cadastre du Québec, et ce, toujours pour la création d'un parc municipal de conservation riverain;
- **De** renouveler les réserves pour fins publiques imposées initialement sur ces lots pour une période supplémentaire de deux (2) années à compter de la date d'inscription des avis de renouvellement au registre foncier;
- **De** mandater Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. (Me Matthieu Tourangeau) pour préparer, signifier aux propriétaires concernés et inscrire au registre foncier les avis de renouvellement de réserve pour fins publiques afin de donner effet à la présente résolution et, si requis, représenter la Municipalité devant les tribunaux.

2024-06-145 16. **Inscription au congrès annuel 2024 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

Considérant que le congrès annuel 2024 de la FQM se tiendra du 26 au 28 septembre prochain au Centre des congrès de Québec;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à l'inscription de deux membres du conseil pour participer au congrès annuel 2024 de la FQM et d'autoriser les dépenses se rattachant à la participation à cet événement.

2024-06-146 17. **Soirée Distinctions de la MRC de La Côte-de-Beaupré**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'achat de sept billets pour les élus pour la Soirée Distinctions de la MRC de La Côte-de-Beaupré, qui se tiendra le 20 juin 2024, et ce, pour un montant de 30 \$ par billet, taxes incluses.

2024-06-147 18. **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1181 modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux**

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Martine Giroux qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2024-1181 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 sur la tarification de différents services municipaux*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2024-06-148 19. **Coalition de l'Est pour un lien interrives**

Considérant que par les résolutions numéro 2023-05-298, numéro 2016-06-110 et 2018-06-103, le Conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré a exprimé son souhait d'un troisième lien situé à l'Est des Villes de Québec et Lévis;

Considérant la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec ;

Considérant que le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec ;

Considérant que plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région ;

Considérant que la Caisse de dépôt et placement du Québec déposera bientôt ses conclusions sur un réseau de transport structurant pour la région de Québec ;

Considérant qu'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme ;

Considérant l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec ;

Considérant l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec ;

Considérant le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes ;

Considérant qu'un lien interrives à l'est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire ;

Considérant que la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement :

- **Que** le conseil de la Municipalité de Boischatel appuie le Conseil de la MRC dans sa présentation d'une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'Est de Québec ;
- **Que** la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région ;
- **Que** la présente résolution soit transmise aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives.

2024-06-149 **20. Avis d'intention – ÉcoÉnergie 360**

Considérant le nouveau programme d'ÉcoÉnergie 360;

Considérant que ce programme permettra aux municipalités de réaliser des projets d'amélioration de la performance écoénergétique et de réduire la production de GES;

Considérant que le conseil municipal est intéressé à participer à ce programme de rénovation écoénergétique visant à rénover et à moderniser les actifs municipaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière trésorière à transmettre une lettre d'intérêt, à effectuer toutes les démarches et à signer les documents nécessaires pour participer au programme d'ÉcoÉnergie 360.

TRAVAUX PUBLICS

2024-06-150 **21. Octroi de contrat – Fourniture de pavage en vrac 2024**

Considérant la nécessité de procéder à l'achat de pavage en vrac pour la saison 2024;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la Loi;

Considérant les demandes de prix effectuées par le directeur du service des travaux publics;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d'autoriser le directeur du service des travaux publics à procéder à l'achat de pavage en vrac pour un montant n'excédant pas 40 000 \$, plus taxes, au prix le plus bas selon les disponibilités du type de bitume, au moment d'effectuer des travaux de pavage pour la saison 2024.

2024-06-151 **22. Autorisation de dépenses – Réfection de pavage du pont – rue Notre-Dame**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de pavage du pont de la rue Notre-Dame;

Considérant l'offre de service de l'entreprise P.E Pageau Inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser une dépense de 12 201 \$, plus les taxes, pour la réfection du pont de la rue Notre-Dame.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d'emprunt numéro 2022-1129*.

2024-06-152 **23. Acceptation provisoire des travaux – Réfection de la rue des Opales**

Considérant la résolution numéro 2023-06-151 accordant le contrat pour la réfection de la rue des Opales dont l'installation des services municipaux à l'entreprise Giroux et Lessard ltée;

Considérant que les travaux de réfection de la rue des Opales sont terminés;

Considérant que la recommandation de l'ingénieur au dossier est favorable et que celui-ci a fourni le certificat d'acceptation provisoire à la Municipalité;

Considérant la demande de paiement numéro 5 recommandée par la firme ARPO Groupe-conseil;

Considérant que la liste des déficiences a été remise à l'entrepreneur;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'accepter la réception provisoire des travaux pour la réfection de la rue des Opales et de procéder au paiement de la demande numéro 5 pour un montant total de 216 744,29 \$, plus taxes.

URBANISME

2024-06-153 **24. Demandes de permis au PIIA – CCU du 21 mai 2024**

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes, avec les modifications proposées s'il y a lieu ;

No résolution	Adresse	Objet de la demande	Modifications
210524-4a	288, rue du Bataillon	Construction d'un bâtiment principal avec garage attaché	
210524-4b	511, route des Trois-Saults	Construction d'un bâtiment principal avec garage attaché	Raccordement électrique aéro souterrain sur le poteau client existant. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal.
210524-4c	5312 à 5316, avenue Royale	Rénovation d'un bâtiment principal	

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 21 mai 2024.

2024-06-154

25. **Adoption du Règlement numéro 2024-1179 ayant pour objet de soustraire l'ensemble du territoire de la Municipalité de Boischatel aux dispositions concernant l'aménagement d'un logement accessoire de plein droit**

Considérant que la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (Projet de Loi no. 31, LQ 2024, c.2) a été sanctionnée le 21 février 2024 par l'Assemblée nationale du Québec;

Considérant que le premier alinéa de l'article 94 de cette Loi prévoit, sous réserve de certaines conditions, qu'aucun règlement d'urbanisme ne peut interdire l'aménagement d'un logement accessoire;

Considérant que l'alinéa 3 de l'article 94 de cette Loi permet à la Municipalité de soustraire toute partie de son territoire à l'application du premier alinéa;

Considérant la volonté du conseil municipal de soustraire la totalité du territoire de la Municipalité à ce régime temporaire de création de logement accessoire;

Considérant que la Municipalité dispose déjà d'un plan d'urbanisme et de règlements d'urbanisme qui reflètent ses volontés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme;

Considérant que l'adoption du présent règlement n'est pas assujettie au respect des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 6 mai 2024, ainsi que d'un avis de motion donné par madame la conseillère Lynne Colquhoun lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement que le Règlement numéro 2024-1179 *ayant pour objet de soustraire l'ensemble du territoire de la Municipalité de Boischatel aux dispositions concernant l'aménagement d'un logement accessoire de plein droit* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2024-06-155

26. **Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2024-1180 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser, sous certaines conditions, un service de déneigement, d'entretien de terrain ou de paysagement à titre d'usage additionnel à l'habitation dans les zones H1-005, H1-022 et M1-043**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de Règlement numéro 2024-1180 *modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser, sous certaines conditions, un service de déneigement, d'entretien de terrain ou de paysagement à titre d'usage additionnel à l'habitation dans les zones H1-005, H1-022 et M1-043*.

LOISIRS

2024-06-156 27. Octroi de contrat – Étude préconceptuelle – Agrandissement salle d’entraînement

Considérant que le conseil municipal juge opportun de procéder à une étude préconceptuelle pour vérifier la faisabilité d’agrandir la salle d’entraînement au centre sportif, incluant une étude réglementaire et une estimation du coût;

Considérant qu’il est nécessaire d’être accompagné par des professionnels en architecture afin d’évaluer la faisabilité de ce projet;

Considérant le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

Considérant que la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

Considérant l’offre de services professionnels de la firme Atelier 21;

Considérant la recommandation du directeur général;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de mandater la firme Atelier 21 pour la réalisation de l’étude préconceptuelle pour un montant estimé à 22 750 \$, plus les taxes, et selon les taux horaires prévus à l’offre de service du 19 avril 2024.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d’emprunt numéro 2023-1163*.

GESTION DE L’EAU

2024-06-157 28. Acceptation de soumission – UTE-2024-11 – Réfection du barrage X0001372

Considérant le processus d’appel d’offres public UTE-2024-11 | Réfection du barrage X0001372;

Considérant que les soumissions reçues ont été ouvertes, conformément à la Loi, le 16 mai 2024;

Considérant que quatre (4) soumissions ont été reçues;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Lynne Colquhoun et résolu unanimement d’accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de Construction MP-K inc. pour la réfection du barrage X0001372 pour un montant de 48 111,29 \$, taxes incluses, et ce, selon les prix au bordereau.

SÉCURITÉ INCENDIE

2024-06-158 **29. Nominations – Service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien**

Considérant le départ prévu du directeur du service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien;

Considérant que Dominique Hamel occupe le poste de directeur par intérim du service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien, et ce, depuis le 15 janvier 2024.

Considérant la nécessité d'avoir une période de transition;

Considérant la recommandation de la directrice générale adjointe;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de nommer Dominique Hamel au poste de directeur du service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien et Normand Huot au poste de chef aux opérations.

Il est également résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer les contrats de travail.

2024-06-159 **30. Personnel autorisé à l'application de la réglementation**

Considérant le *Règlement numéro 2018-1061 sur la création du Service de sécurité incendie*;

Considérant que des pompiers assureront temporairement les tâches de technicien en prévention incendie en ce qui concerne les risques élevés et très élevés;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner ceux-ci pour appliquer la réglementation municipale;

Considérant la recommandation du directeur du service de sécurité incendie Boischatel / L'Ange-Gardien;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser Gabriel Bibeau, Jean-Michel Corriveau et Frédérick Garneau, pompiers, à émettre des constats d'infraction pour l'ensemble de la réglementation municipale touchant la prévention des incendies sur le territoire de la Municipalité de Boischatel.

DIVERS

31. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- N/A

De la part de l'assistance :

- N /A

La période de questions a débuté à 20 h 37 et s'est terminée à 20 h 37.

2024-06-160

32. Levée de l'assemblée

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 37.

ASSISTANCE : 7 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».